



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice n°167 - Août 2023

La réunion de négociation de la CPPNI du personnel des Huissiers de Justice s'est tenue le 21 juin 2023, elle portait sur la revalorisation de la grille de classification des salaires.

La dernière revalorisation des salaires date du 28 juin 2022. Depuis, le niveau de l'inflation a subi une forte hausse atteignant les 12% en cumulé depuis janvier 2022 (+5,2% sur l'année 2022 et +7% depuis janvier 2023). Les 3 premiers niveaux de classification de la grille actuelle (coefficients : 272,278 et 282) sont en dessous du SMIC (1 747,20€). La CGT a demandé une revalorisation de 8% sur la première valeur de référence (et de +1% sur la valeur complémentaire). Le collège patronal a proposé 6%. L'ensemble des organisations syndicales de salarié-e-s a accepté cette revalorisation, ce qui représente une augmentation de **+115 €**.

Cat	Coefficient	Classification	Salaires Brut
1	272	Personnel entretien -Appariteur- Coursier- travaux de Bureau	1 811,56€
2	278	Secrétaire- Clerc Significateur	1 848,40€
3	282	Clerc Significateur titulaire CQP Secrétaire titulaire CQP	1 872,96€
4	296	Clerc Tit Master 1-Aide comptable- Secrétaire gestionnaire de dossier - Commissaire de Justice Stagiaire	1 958,92€
5	316	Clerc aux procédures Tit CQP- secrétaire gestionnaire de dossier confirmée	2 081,72€
6	333	Clercs aux procédures Tit CQP et ayant 2 ans expérience	2 186,10€
7	382	Clerc expert Tit CQP -Clerc habilité aux constats	2 486,96€
8	422	Titulaire de l'examen professionnel	2 732,56€
9	480	Collaborateur direct du titulaire	3 088,68€
10	540	Principal Clerc	3 457,08€
11	640	Principal Clerc ayant 10 ans ancienneté	4 071,08€
12	670	Huissier de justice Salarié	4 255,28€

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Huissiers »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes